



Dir'letter

des directeurs d'école d'Eure-et-Loir

Année scolaire 2022-2023

La Dir'letter n° 5

Au sommaire :

- Les actus/infos: le GDDE du 23 juin 2023
- Vos questions sur:
 - les animaux à l'école
 - les indemnités péri-éducatives
 - l'archivage des livrets
 - les goûters d'anniversaire à l'école
- Le dossier du Jour : Les fiches de suivis des élèves, un outil très utile pour le directeur , pilote pédagogique
- La TO DO LIST de début juillet

LES ACTUS/INFOS

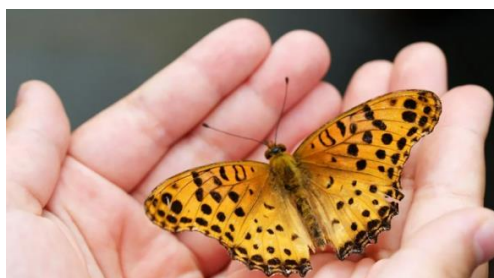
- Réunion du GDDE le 23 juin 2023: faites remonter auprès de vos référents vos questionnements mais aussi vos réussites!

LISTE DES DIRECTEURS DU GDDE



DES QUESTIONS DE DIRECTEURS

- "Avons-nous le droit d'avoir un animal dans la classe?"



OUI
mais...

- "Les Indemnités pour les activités péri-éducatives lors des sorties scolaires avec nuitées existent-elles encore?"



La réponse

ICI

- "Devons-nous archiver les livrets d'évaluations Cp et CE1?"

Selon le texte de 2005, nous devons conserver les livrets les années de mise en place du dispositif, puis un spécimen d'un cahier par niveau et par an.

extrait de l'instruction de la Direction des Archives de France du 22 février 2005

Contact

Marie-Claire Maerten
Référénte Départementale
Direction d'école

referentdirecole@ac-orleans-tours.fr

➤ Quelles sont les règles en matière de goûter d'anniversaire à l'école?

réponse



LE DOSSIER DU JOUR

➤ Le pilotage pédagogique par le directeur d'école et le suivi des élèves : quelques outils pour le mettre en place.



La TO DO LIST début juillet

JUILLET

Archiver et ranger dans les registres tous les comptes-rendus des réunions,

Dernier jour : récupérer les registres d'appel

État absentéisme scolaire, viser le registre d'appel

Restituer les médicaments des PAI et donner les documents aux parents pour l'année suivante.

inviter les collègues à la réunion de pré-rentree